

# Référent Prévention Péril Animalier

**Réf. : 119 REF PPA**

Certifié par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dans le cadre du programme **TRAINAIR PLUS** conformément aux normes et recommandations définies par l'annexe 14 - 3<sup>e</sup> partie Lutte contre le risque aviaire Doc 9137-AN/898



## TRAINAIR PLUS

### DURÉE D'UNE SESSION :

60 heures (8 jours) réparties comme suit :

- UV1 - Cadre et organisation du SPPA - 26 heures
- UV2 - Mise en œuvre du SPPA - 33 heures 30

### PROGRAMME :

- UV1 - Cadre et organisation du SPPA :
  - Environnement du SPPA ;
  - Règlementation du SPPA ;
  - Organisation et mise en place du service de prévention du péril animalier.
- UV2 - Mise en œuvre du SPPA :
  - Ornithologie et mammalogie ;
  - Gestion de l'environnement aéroportuaire et des espèces ;
  - Moyens et interventions de lutte animalière ;
  - Évaluation et suivi du risque animalier ;
  - Utilisation de la tablette Aquila Airport.

### NOMBRE DE PARTICIPANTS :

10 par session

*Le C2FPA met en œuvre un programme de formation destiné à répondre aux attentes du référent ou à tous les responsables en Prévention du Péril Animalier qui souhaitent enrichir leurs connaissances en répondant aux exigences de l'organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA).*

*La formation, composée de 3 unités de valeur (UV), offre un cursus complet au Référent PPA, en lui permettant d'intégrer les approches juridiques, organisationnelles, techniques et environnementales répondant aux enjeux actuels et futurs du transport aérien et de la sécurité aéronautique.*

### PERSONNEL CONCERNÉ :

Référent PPA intégrant la fonction ou souhaitant enrichir ses connaissances.

### OBJECTIFS :

- Connaître les évolutions techniques et réglementaires qui incombent au Service de Prévention du Péril Animalier ;
- Savoir évaluer et suivre le risque animalier de l'aéroport et de ses environs ;
- Connaître l'ensemble des documents qui incombent au service PPA ainsi que leur cheminement administratif et leur usage ;
- Construction de documents de suivi de l'activité ;
- Acquisition de nouvelles compétences relatives à la faune et aux biotopes ;

- Développer les compétences techniques, juridiques, organisationnelles et de gestion opérationnelle relatives à la fonction de Référent PPA.

### MÉTHODES :

- Enseignements théoriques et apports méthodologiques ;
- Adaptation de la formation aux spécificités de l'aérodrome concerné ;
- Travaux pratiques individuels et collectifs ;
- Exercices, études de cas et mises en situation ;
- Visite d'un Service de Prévention du Péril Animalier ;
- Présentation des outils d'évaluation et de suivi du risque animalier ;
- Observation de la faune (Parc Naturel Régional de la Brenne) ;
- Évaluation des prérequis et évaluation de fin de formation.



**NOUS SOMMES LE PREMIER CENTRE DE FORMATION  
CERTIFIÉ PAR L'OACI, FAITES-NOUS CONFIANCE,  
SOYONS PARTENAIRES !**